

Cadre à insérer dans les pages

Vidéo Youtube

Information juridique

Selon les conditions d'utilisation du 1^{er} juin 2021 de  Youtube (un service qui est la propriété de  Google qui est lui-même une filiale de la maison mère  Alphabet Inc.) accessible à l'adresse suivante <https://www.youtube.com/t/terms>, ceux qui y placent du contenu ont accepté de manière éclairée, en conservant leur droit de propriété (droit d'auteur et/ou Copyright), d'accorder aux autres utilisateurs une licence permettant à tous de reproduire, diffuser, modifier, afficher ou exécuter ce contenu.

Extrait :

Votre contenu

Vous conservez tous les droits de propriété sur votre Contenu. Ce qui est à vous reste à vous.

Puis, plus loin :



Accord de licence aux autres utilisateurs

Vous concédez également à chaque utilisateur du Service une licence pour le monde entier, non exclusive et libre de droits permettant d'accéder à votre Contenu par le biais du Service, et d'utiliser ce Contenu (y compris le droit de le reproduire, le diffuser, le modifier, l'afficher ou l'exécuter) tel qu'autorisé par les fonctionnalités du Service.

De fait, puisque vous restez propriétaire de votre contenu et que vous accordez de manière éclairée une telle licence aux autres utilisateurs, les autres termes des conditions d'utilisations de Youtube ne s'appliquent pas. Il s'agit bien de votre droit de propriété sur lequel vous accordez une licence explicite et directe aux autres utilisateurs sans intermédiaire (telle que Youtube par exemple). Youtube n'étant ici qu'un vecteur de ces informations de licence via ses conditions d'utilisation.

Vous avez donc placé votre contenu sous une licence similaire et compatible avec la licence **CC Zero** :
<http://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr>.



Arguments légaux complémentaires



Puisque ce contenu est diffusé gratuitement et qu'il peut être affiché sur tous les sites web, il n'y a aucun préjudice envers les auteurs de diffuser ce même contenu sur ce site web en hébergeant localement une copie sur notre propre serveur. Au contraire, nous essayons de mettre en valeur le travail des auteurs et nous en faisons de fait la promotion. On peut donc considérer qu'il y a, dans les faits, une plus-value pour les auteurs concernés.

D'autre part, le contenu mis en avant ici relève de ce que nous considérons comme relevant d'un intérêt public prépondérant.

Vous avez la possibilité de [nous contacter](#) si vous avez des questions ou des objections à ce sujet.

Photo



Lors de l'utilisation de l'afficheur d'images (*lightbox*) vous pouvez vous servir des touches  et  de votre clavier pour naviguer et de la touche Esc pour fermer le visionneur.

Infomaniak



ATTENTION, la visite de cette page implique une connexion à un serveur de **infomaniak.ch** et une autre à **infomaniak.com** pour l'affichage des vidéos. Ceci peut constituer un risque. Avec cet état de fait, nous sommes obligés de constater que l'Etat de Neuchâtel n'est visiblement pas en mesure d'héberger lui-même ses propres vidéos.

Le webmestre de ce site web affiche tout de même ces vidéos car il estime que le risque est relativement faible. Néanmoins, il décline toute responsabilité ayant un rapport à cette situation.

Privée



Cette séance spéciale n'est pas inscrite dans l'agenda publique



POP 21

	Événements touchant au POP Val-de-Travers en 2021					
Séances de section	15 juin 2021	17 août 2021	14 septembre 2021	19 octobre 2021	9 novembre 2021	7 décembre 2021
Nos stands	3 juillet 2021					
Événements POP-VDT	- 1er mai 2021 : Manifestation du 1er mai (avec le PS et UNIA) - 22 octobre 2021 : Souper d'automne ANNULÉ					
Événements POP-NE	- 17 novembre 2021 : Comité cantonal du POP à Fleurier					
Événements PST-POP	- 6 et 7 novembre 2021 : Congrès national du POP à Martigny					
Autres événements	- 18 septembre 2021 : Manifestation contre "AVS 21" à Berne					
⇐ Archives 2018, 2019 et 2020 — 2021 — 2022 ⇒						

CGVDT 21-24

Conseil général du Val-de-Travers - législature 2021 - 2024						
	Le POP Val-de-travers y est représenté par nos conseillers généraux nos conseillers généraux Ioset Adriana, Bovard Jean-Noël (en remplacement de Ioset Amanda) et Vaucher Philippe					
2021	22 mars 2021	17 mai 2021	C 25 juin 2021	27 septembre 2021	22 novembre 2021	B 13 décembre 2021
C = Session des comptes B = Session du budget						

GCNE 21-25

Grand Conseil Neuchâtelois - législature 2021 - 2025					
	Le POP Val-de-travers y est représenté par notre députée Ioset Adriana				
2021	C 29 et 30 juin 2021	31 août et 1er septembre 2021	28 et 29 septembre 2021	2 et 3 novembre 2021	B 7 et 8 décembre 2021
C = Session des comptes B = Session du budget					

VF 21-25

	Votations et élections fédérales - 2021 à 2025			
Année	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
2021	7 mars 2021	13 juin 2021	26 septembre 2021	28 novembre 2021
2022	13 février 2022	15 mai 2022	25 septembre 2022	27 novembre 2022
2023	12 mars 2023	18 juin 2023	E 22 octobre 2023	26 novembre 2023
2024	3 mars 2024	9 juin 2024	22 septembre 2024	24 novembre 2024
2025	9 février 2025	18 mai 2025	28 septembre 2025	30 novembre 2025
E = Election du Conseil national				

ARCH 18-20

	Archives de l'ancien site web			
2020	27 avril 2020 1er mai en musique	24 août 2020 Fonds de solidarité Covid créé !	24 août 2020 Initiative de résiliation de l'UDC	
2019	29 janvier 2019 Initiative "NON au mitage"	25 mars 2019 L'invitation du POP du Val-de-Travers	04 avril 2019 Réforme de la fiscalité : quelle société veut-on bâtir ?	12 mai 2019 Fête du 1er mai !
2018	11 mars 2018 Pétition pour le retour des contrôleurs	12 juin 2018 Samedi 16 juin de 9h à midi - le POP vous écoute	16 décembre 2018 Interventions du POP au Conseil général du 10 déc.	
En suivant, l'année 2021 ⇒				

From:

<https://pop-vdt.ch/> - POP - Val-de-Travers

Permanent link:

<https://pop-vdt.ch/cadre?rev=1634019397>Last update: **12.10.2021 @ 08:16**